



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 29 novembre 2024 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **5 décembre 2024 à 18h10** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Nombre de Conseillers :	28	Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents à la séance :	20	Nombre de Conseillers représentés :	1
Nombre de Conseillers absents à la séance :	7	Nombre de Conseillers suppléés :	/

ETAIENT PRESENTS :

Président : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s** : M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, Christian MONTIN.

Conseillers : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER, François DANEMANS, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédéric GODBARGE, Isabelle LANTUEJOUL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Clément ROUET représenté par François DANEMANS.

M. Jean Michel FAUBLADIER a été élu secrétaire de séance.

N° 2024/20 : DELEGATION AU CENTRE DE GESTION DU CANTAL DE LA CONFECTION DES PAIES INFORMATIQUES DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Rapporteur : Antoine GIMENEZ

Pour mémoire, les agents du Syndicat Mixte du SCoT BACC sont actuellement des agents de la CABA qui travaillent dans le cadre d'une convention de mise à disposition globale renouvelée régulièrement, dont la dernière avait fait l'objet d'une délibération en date du 13/02/2024.

Monsieur le Vice-Président précise que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'autonomie du Syndicat Mixte du SCoT, et donc d'une gestion propre de ses effectifs, il convient de mettre en place les outils de gestion RH ad hoc.

A ce jour, les moyens humains du Syndicat Mixte ne permettent pas d'assurer certaines missions, c'est notamment le cas de la gestion des payes.

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Comité Syndical que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal peut réaliser chaque mois les travaux suivants :

- Traitement de la paie des personnels rémunérés par le Syndicat Mixte.

Ces travaux seront rémunérés sur les bases suivantes :

- Ouverture d'une fiche individuelle et annuelle - 0 €
- Traitement de la paie (par mois et par paie) - 10 €

Une convention de prestation « paies à façon » sera établie entre le Centre de Gestion et le Syndicat Mixte. Le projet de convention est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de confier les travaux précités au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure dans ce cadre entre le CDG15 et le Syndicat Mixte du SCoT BACC, dont le projet est joint en annexe ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
Pierre MATHONIER